



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 février 2011  
Français  
Original : anglais

## Soixante-cinquième session

Point 156 a) de l'ordre du jour

### Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

## Budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui à la mission . . . . .	6
C. Coopération régionale . . . . .	7
D. Tableaux budgétaires axés sur les résultats . . . . .	7
II. Ressources financières . . . . .	14
A. Vue d'ensemble . . . . .	14
B. Gains d'efficacité . . . . .	15
C. Taux de vacance de postes . . . . .	16
D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	16
E. Formation . . . . .	17
F. Services de détection des mines et de déminage . . . . .	18
III. Analyse des variations . . . . .	18

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (15 avril 2011).



---

IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	20
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/269 et 64/281 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU . . . . .	21
Annexes		
I.	Définitions . . . . .	25
II.	Organigramme . . . . .	27
	Carte . . . . .	28

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, dont le montant s'élève à 49 561 700 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 1 047 militaires, 46 fonctionnaires internationaux et 110 agents recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 et l'objectif de la Force est expliquée dans plusieurs tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante opérations et composante appui). Les effectifs de la FNUOD ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources humaines et financières font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Force.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2009/10)	Montants répartis (2010/11)	Dépenses prévues (2011/12)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	21 501,3	23 778,3	23 898,4	120,1	0,5
Personnel civil	10 717,3	10 472,9	11 679,4	1 206,5	11,5
Dépenses opérationnelles	12 811,0	13 555,7	13 983,9	428,2	3,2
<b>Montant brut</b>	<b>45 029,6</b>	<b>47 806,9</b>	<b>49 561,7</b>	<b>1 754,8</b>	<b>3,7</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	1 444,4	1 393,0	1 526,7	133,7	9,6
<b>Montant net</b>	<b>43 585,2</b>	<b>46 413,9</b>	<b>48 035,0</b>	<b>1 621,1</b>	<b>3,5</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>45 029,6</b>	<b>47 806,9</b>	<b>49 561,7</b>	<b>1 754,8</b>	<b>3,7</b>

### Ressources humaines<sup>a</sup>

	Personnel recruté sur le plan international		Personnel recruté sur le plan national	Total
	Contingents			
<b>Direction exécutive et administration</b>				
Effectif approuvé 2010/11	–	7	–	7
Effectif proposé 2011/12	–	7	–	7

<b>Composantes</b>				
<b>Composante opérations</b>				
Effectif approuvé 2010/11	1 047	–	–	<b>1 047</b>
Effectif proposé 2011/12	1 047	–	–	<b>1 047</b>
<b>Composante appui</b>				
Effectif approuvé 2010/11	–	41	108	<b>149</b>
Effectif proposé 2011/12	–	39	110	<b>149</b>
<b>Total</b>				
Effectif approuvé 2010/11	<b>1 047</b>	<b>48</b>	<b>108</b>	<b>1 203</b>
Effectif proposé 2011/12	<b>1 047</b>	<b>46</b>	<b>110</b>	<b>1 203</b>
<b>Variation nette</b>	–	(2)	2	–

<sup>a</sup> Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

## **I. Mandat et résultats attendus**

### **A. Vue d'ensemble**

1. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 350 (1974). Il a été prorogé par d'autres résolutions du Conseil, la dernière en date étant la résolution 1965 (2010), par laquelle il a été renouvelé pour une période de six mois, jusqu'au 30 juin 2011.

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après de budgétisation axée sur les résultats. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante opérations et composante appui).

4. La réalisation des résultats escomptés permettra d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité. Les indicateurs de succès servent à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les ressources humaines de la FNUOD ont été déterminées composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Force. Les variations des effectifs par rapport au budget 2010/11 sont analysées au niveau de chaque composante.

5. La Force maintient la zone de séparation et surveille les zones de limitation qui ont été convenues dans l'accord sur le désengagement signé en mai 1974. La zone a une longueur d'environ 80 kilomètres du nord au sud; sa largeur va de 12,5 kilomètres le long de la crête du mont Hermon, au nord, à moins de 400 mètres le long de la frontière jordano-palestinienne, au sud. La Force est déployée à l'intérieur et à proximité de la zone de séparation et dispose de 2 camps de base, de 22 positions occupées en permanence et de 8 postes avancés, dont un fait l'objet d'une présence constante, les 7 autres n'étant occupés qu'en fonction des besoins liés à la situation opérationnelle. La Force est assistée par le Groupe d'observateurs au Golan rattaché à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) – qui occupe 11 postes d'observation échelonnés le long de la zone de séparation.

6. La Force a son quartier général au camp Faouar et un bureau de représentation à Damas; la principale base de soutien logistique est située au camp Ziouani. De chaque côté de la zone de séparation se trouve une zone de limitation composée de trois secteurs. Le premier secteur s'étend sur une distance de 10 kilomètres de chaque côté de la zone de séparation, le deuxième sur une distance de 10 kilomètres à partir du premier secteur et le troisième sur une distance de 5 kilomètres à partir du deuxième secteur. Les observateurs, qui sont placés sous le contrôle opérationnel de la Force, inspectent les trois secteurs toutes les deux semaines afin de s'assurer que les limitations convenues en matière d'armements et de forces sont respectées par les parties.

## **B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui à la mission**

7. La FNUOD continue de s'acquitter de son mandat, qui est de maintenir le cessez-le-feu entre les forces israéliennes et syriennes et de superviser leur désengagement de part et d'autre de la zone de séparation. Elle a réussi à maintenir la stabilité dans la zone dont elle a la charge en évaluant et en déployant des ressources opérationnelles face à des situations nouvelles sur le terrain. Elle a su instaurer un niveau élevé de confiance entre les parties ainsi qu'en ses propres capacités.

8. Il est prévu d'entretenir des contacts approfondis et systématiques avec les populations civiles pour mieux faire comprendre le mandat, le rôle et les activités de la FNUOD et offrir une interface entre les opérations militaires/activités opérationnelles et les projets civils syriens par le biais d'un bureau des affaires civiles. La Force participera à l'initiative de sensibilisation au danger des mines du Croissant-Rouge arabe syrien et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en apportant une aide sous la forme des compétences techniques spécialisées dont elle dispose en matière de neutralisation d'explosifs, et ce dans le cadre du mandat. Ces activités permettront aussi d'améliorer le marquage des champs de mines dans les zones fréquentées par les patrouilles de la FNUOD.

9. La FNUOD continue d'adapter ses activités opérationnelles compte tenu des activités d'entraînement que mènent les Forces de défense israéliennes dans la zone de limitation dans le secteur Alpha et du développement des installations civiles syriennes à proximité de la ligne de cessez-le-feu dans la zone de séparation. Cette adaptation suppose notamment une amélioration des capacités et moyens de réaction rapide, avec une mobilité opérationnelle adéquate. La FNUOD continuera de s'employer à réduire la menace que présentent les champs de mine existants en veillant à être convenablement protégée lors de ses patrouilles dans ces zones sensibles et importantes. La Force maintiendra le dialogue avec les deux parties pour éviter tout malentendu ou méprise d'un côté ou de l'autre à la suite d'incidents.

10. La FNUOD continuera d'examiner les possibilités de consolidation, colocalisation et coordination d'activités entraînant des économies dans les services d'appui et renforcera les synergies entre ses propres entités d'appui logistique. À ce titre, elle établira un lien avec la stratégie d'ensemble du Secrétaire général en matière de politique environnementale.

11. La Force a constitué un comité chargé de l'environnement pour sensibiliser les esprits et encourager l'utilisation de méthodes et politiques plus respectueuses de l'environnement qui permettent d'économiser l'énergie. Dans cet esprit, elle réduira encore sa consommation de carburants en raccordant un certain nombre de positions militaires au réseau électrique local au lieu d'utiliser des groupes électrogènes fonctionnant à l'aide de combustibles fossiles.

12. Bien que la zone relevant de la responsabilité de la FNUOD soit restée calme, la région continue de se montrer instable et tout incident qui s'y produit peut changer la dynamique dans laquelle la Force opère.

13. Le budget proposé pour l'exercice 2011/12 traduit une augmentation de 3,7 % par rapport au budget approuvé pour 2010/11. Elle est principalement due aux facteurs suivants : a) application des taux de change en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> février 2011 sur la base du taux de change opérationnel de l'ONU et non plus du

taux de change prévisionnel de la Banque mondiale pour le calcul des dépenses liées au personnel recruté sur le plan national; b) estimation des dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international à 78,6 % des traitements nets sur la base des dépenses réelles pour l'exercice 2009/10; c) augmentation du cours des carburants sur le marché.

14. Au cours de l'exercice 2011/12, la Force cherchera à améliorer sa gestion et son efficacité par divers moyens : a) mise en place d'un système d'enregistrement des quantités de carburants consommées en vue de renforcer le suivi et la gestion en la matière; b) recours à des ressources plus respectueuses de l'environnement pour alimenter en électricité les positions militaires; c) location des photocopieuses au lieu d'en acheter de nouvelles.

### **C. Coopération régionale**

15. La FNUOD continuera de coopérer étroitement avec les autres missions de la région. Des réunions périodiques sont prévues avec l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et le bureau de Jordanie de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (UNAMI) pour examiner et améliorer la coordination et aborder les problèmes nouveaux touchant la situation régionale. En outre, les quatre opérations de maintien de la paix, ainsi que le bureau de l'UNAMI en Jordanie, continueront de produire des rapports quotidiens et hebdomadaires communs ainsi que des examens périodiques sur les questions qui les concernent. Le Bureau régional de déontologie et de discipline, qui se trouve à la FINUL, continuera de fournir des services aux missions régionales.

16. La FNUOD continuera également d'apporter un soutien approprié aux observateurs de l'ONUST placés sous son contrôle opérationnel, ainsi qu'au bureau de liaison de l'ONUST à Damas. Parallèlement, elle continuera de recevoir dans certains cas un appui logistique de la FINUL. La FNUOD, l'ONUST, la FINUL et l'UNFICYP organiseront des formations communes sur les systèmes d'information géographique et de cartographie ainsi qu'en matière de services d'informatique et de communication.

### **D. Tableaux budgétaires axés sur les résultats**

17. Pour faciliter la présentation des changements proposés à la rubrique des ressources humaines, six catégories d'action possible ont été répertoriées en ce qui concerne les effectifs. Pour ces six catégories, on trouvera une définition terminologique à l'annexe I.A du présent rapport.

#### **Direction exécutive et administration**

18. Le Bureau du commandant de la Force et Chef de mission assurera la direction générale et l'administration.

Tableau 1  
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-3	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>									
Effectifs approuvés 2010/11	1	–	1	4	1	7	–	–	7
Effectifs proposés 2011/12	1	–	1	4	1	7	–	–	7
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

### Composante 1 : opérations

19. La Force continuera de faire respecter le cessez-le-feu dans la zone de séparation à l'aide de patrouilles et de postes de contrôle fixes afin de s'assurer que les forces militaires d'aucune des parties ne pénètrent dans la zone de séparation. Pour pouvoir s'acquitter efficacement de son mandat, la FNUOD entend renforcer ses activités de surveillance et d'observation et accroître le nombre de ses opérations nocturnes. Elle continuera aussi d'indiquer clairement les secteurs Alpha et Bravo, qui marquent la zone de séparation à l'est et à l'ouest en entretenant et installant des chicanes. Elle poursuivra ses activités de communication avec les populations civiles. Elle augmentera ses efforts de liaison avec le gouvernorat de Quneitra et les maires et moukhtars des villages de la zone de séparation pour faire mieux connaître et comprendre son mandat. Le Bureau du commandant de la Force/Chef de mission restera en contact étroit avec les parties pour aider à préserver la stabilité dans la zone d'opérations de la mission. La Force continuera d'escorter les civils traversant la zone de séparation à des fins humanitaires sous la supervision du CICR et procédera à l'enlèvement des mines et des engins non explosés dans la zone de séparation pour garantir la sécurité de son personnel lors des patrouilles.

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

1.1 Les parties agissent conformément à l'Accord sur le dégagement des forces et s'y conforment.

1.1.1 Séparation des forces et zones de limitation maintenues

#### Produits

- Réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités syriennes et, au besoin, avec les responsables syriens locaux, afin de régler les questions liées à la mise en œuvre du mandat de la FNUOD
- Réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités israéliennes, afin de régler les questions liées à la mise en œuvre du mandat de la FNUOD et d'améliorer la coopération
- Réunions bihebdomadaires avec les officiers de liaison des Forces de défense israéliennes
- Consultation régulière avec les autorités civiles et action d'information auprès des populations locales dans la zone de séparation, par l'entremise des autorités syriennes compétentes, afin de mieux faire connaître le mandat, le rôle et les activités de la FNUOD

- Réunions hebdomadaires avec les autorités civiles et les services de sécurité syriens compétents afin de coordonner les activités de gestion des affaires civiles et de communication au niveau local
- 51 240 jours-homme de tâches spéciales/patrouilles mobiles, dont 20 496 jours-homme de tâches spéciales (28 militaires x 2 sections x 366 jours) conduites par la compagnie du quartier général, et 30 744 jours-homme de patrouilles mobiles (3 militaires x 28 patrouilles x 366 jours) sur véhicules blindés de transport de troupes (opérations mobiles, patrouilles, faction dans des postes de contrôle temporaires, tâches de protection – protection de convois, par exemple – et fourniture d’un appui à d’autres organismes des Nations Unies)
- 24 090 patrouilles : 20 075 de jour et 4 015 de nuit
- 21 228 jours-homme de poste et position d’observation occupés (2 militaires x 29 postes et positions x 366 jours)
- 10 980 jours-homme de patrouille d’intervention rapide (2 militaires x 15 patrouilles x 366 jours)
- 32 940 jours-homme d’envoi rapide de groupe (10 militaires x 9 envois x 366 jours)
- 732 jours-homme d’équipes spéciales d’établissement de faits (2 militaires x 1 équipe x 366 jours)
- Inspections bihebdomadaires des zones de limitation
- Protestations concernant toutes les violations de l’accord sur le désengagement
- 2 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Communication immédiate avec les parties dans les situations de crise
- Escortes périodiques (50) de personnes traversant la zone de séparation à des fins humanitaires sous la supervision du CICR

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

- |                                                                           |                                                                                                                                                  |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.2 Réduction du danger présenté par les mines dans la zone de séparation | 1.2.1 Aucune personne tuée ou blessée par des mines ou des engins non explosés : (2009/10 : 0 victime; 2010/11 : 0 victime; 2011/12 : 0 victime) |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

*Produits*

- Enlèvement des mines et des engins non explosés dans la zone de séparation; contrôle et dégagement continus des itinéraires de patrouille à des fins de sécurité opérationnelle
- Fourniture de conseils au Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF) pour son projet de sensibilisation aux dangers des mines (sur demande)
- Soutien à l’action de sensibilisation au danger des mines menée par le Croissant-Rouge arabe syrien en coordination avec le CICR et l’UNICEF par une aide apportée aux organismes chefs de file pour apprendre aux adultes et enfants locaux à connaître les mines et les conséquences qu’entraîne leur manipulation sans précautions, et par un meilleur marquage des champs de mines proches des positions et itinéraires de patrouille de la FNUOD qui pourraient représenter un danger pour la population du gouvernorat de Quneitra.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

- |                                                                            |                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.3 Meilleure connaissance du mandat de la FNUOD dans la population civile | 1.3.1 Réduction du nombre de cas de franchissements accidentels de la ligne de cessez-le-feu par des civils dans la zone de séparation (2009/10 : 8 incidents; 2010/11 : 0 incident; 2011/12 : 0 incident) |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

*Produits*

- Réunions mensuelles avec les autorités civiles et les responsables de la sécurité dans la zone de séparation sur la mise en œuvre du mandat de la FNUOD compte tenu du développement des installations civiles syriennes à proximité de la ligne de cessez-le-feu dans la zone de séparation
- Liaison périodique avec les autorités locales compétentes sur le développement des installations civiles dans la zone de séparation
- Réunions régulières, organisées avec l'aide des représentants principaux de la République arabe syrienne, avec des résidents de la zone de séparation pour mieux faire connaître le mandat de la FNUOD et prévenir les franchissements accidentels de la ligne de cessez-le-feu

*Facteurs externes* : Poursuite de la coopération entre la FNUOD et les parties à l'accord sur le désengagement

Tableau 2  
**Ressources humaines : composante 1, opérations**

<i>Catégorie</i>	<b>Total</b>
<i>Contingents</i>	
Effectifs approuvés 2010/11	<b>1 047</b>
Effectifs proposés 2011/12	<b>1 047</b>
<b>Variation nette</b>	<b>-</b>

**Composante 2 : appui**

20. Au cours de l'exercice budgétaire, la composante appui continuera de fournir à la Force, pour l'exécution de son mandat, des services effectifs et efficaces sur les plans logistique et administratif et sur le plan de la sécurité en exécutant les produits prévus et en apportant des améliorations aux services, tout en réalisant des gains d'efficacité. Un appui sera fourni à l'effectif autorisé de 1 047 militaires et à l'effectif civil proposé de 46 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 110 agents recrutés sur le plan national. Cet appui portera sur tous les domaines : mise en œuvre de programmes de déontologie et de discipline et de programmes de sensibilisation au VIH/sida, administration du personnel, soins médicaux, informatique et transmissions, transports terrestres, surveillance et contrôle de l'approvisionnement en rations, en carburants et en fournitures générales, et fourniture de services de sécurité dans toute la zone confiée à la FNUOD.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.1 Appui effectif et efficace à la Force sur les plans logistique et administratif et sur le plan de la sécurité

2.1.1 Réduction de 3 % de la consommation générale de carburants (2009/10 : 6 %; 2010/11 : 3 %; 2011/12 : 3 %)

2.1.2 Réduction du nombre de véhicules à passer par pertes et profits pour cause d'accident (2009/10 : 16 véhicules; 2010/11 : 5 véhicules; 2011/12 : 0 véhicule)

2.1.3 Augmentation du pourcentage de la valeur des biens passés par pertes et profits ou mis au rebut par rapport à la valeur totale des biens passés par pertes et profits dont la destruction ou la mise au rebut a été recommandée (2009/10 : 75 %; 2010/11 : 80 %; 2011/12 : 85 %)

---

## *Produits*

### **Amélioration des services**

- Être moins dépendent des groupes électrogènes en raccordant les postes militaires au réseau électrique local, permettant ainsi de réduire de 73 à 69 le nombre des groupes électrogènes utilisés
- Augmenter la valeur des biens passés par pertes et profits détruits ou mis au rebut par rapport à la valeur totale des biens passés par pertes ou profits dont la destruction ou la mise au rebut a été recommandée
- Améliorer la sécurité du personnel et la sûreté par une réduction des accidents de la route graves

### **Personnel militaire, personnel de police et personnel civil**

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 1 047 militaires
- Vérification, surveillance et inspection du matériel appartenant aux contingents pour un effectif moyen de 1 047 militaires
- Approvisionnement et stockage des rations de 2 camps et 22 positions, pour un effectif moyen de 1 047 militaires
- Administration de 46 agents recrutés sur le plan international et de 110 agents recrutés sur le plan national
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tout le personnel militaire et civil (formation, prévention, suivi et recommandation de mesures correctives en cas de manquement)

### **Installations et infrastructures**

- Entretien et réparation des installations du camp Faouar, du camp Ziouani et du bureau de représentation de Damas, ainsi que du détachement de police militaire C, de 22 positions et de 8 avant-postes de la zone de séparation
- Entretien de 14 puits et systèmes de filtrage
- Exploitation et entretien de 69 groupes électrogènes sur 29 sites
- Réfection et entretien de 10 km de routes
- Élaboration de quelque 3 000 cartes administratives, opérationnelles et thématiques au moyen du système d'information géographique pour étayer les décisions, favoriser la compréhension des situations et soutenir les opérations

### **Transports terrestres**

- Exploitation et entretien de 376 véhicules, dont 24 véhicules blindés de transport de troupes appartenant à l'ONU

### **Transmissions**

- Service et entretien de 9 autocommutateurs privés, 1 100 postes téléphoniques, 2 stations terrestres de transmission par satellite, 536 postes de radio émetteur-récepteur, 342 talkie-walkie, 22 répéteurs et 35 liaisons hertziennes

## Informatique

- Service et entretien d'un réseau longue portée et de 30 serveurs, 430 ordinateurs de bureau, 65 ordinateurs portables, 102 imprimantes et 38 expéditeurs numériques, sur 26 sites
- Administration et entretien de 495 comptes de messagerie électronique

## Services médicaux

- Gestion et entretien de deux centres médicaux de niveau I à l'intention du personnel de la FNUOD et de l'ONUST ainsi que de la population civile locale dans les cas d'urgence
- Gestion et entretien d'installations offrant des services confidentiels de conseil sur le VIH/sida et de dépistage volontaire à l'ensemble du personnel
- Programme de sensibilisation à la question du VIH/sida destiné à l'ensemble du personnel de la mission, y compris l'éducation par les pairs

## Sécurité

- Fourniture de services de sécurité (y compris l'évaluation et la gestion des risques) au camp Faouar, au camp Ziouani, au bureau de représentation de Damas, au détachement de police militaire C dans la zone de séparation et dans 22 positions
- Organisation de 1 756 heures de formation (procédures de sécurité, protection en cas d'attaques nucléaires, chimiques et biologiques, mise aux abris et protection d'un camp, initiation aux questions de sécurité et exercices d'évacuation en cas d'incendie) à l'intention de 1 203 membres du personnel de la mission
- Conduite d'enquêtes sur les incidents mettant en cause la sécurité, et fourniture de conseils au personnel de la FNUOD et à celui de neuf organismes des Nations Unies

*Facteurs externes* : Les fournisseurs et sous-traitants seront en mesure de livrer les biens et exécuteront les services conformément aux marchés conclus.

Tableau 3

### Ressources humaines : composante 2, appui

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
<b>Division de l'appui à la Mission</b>									
<b>Bureau du chef de la Division de l'appui à la Mission</b>									
Effectif approuvé 2010/11	–	1	2	2	13	<b>18</b>	45	–	<b>63</b>
Effectif proposé 2011/12	–	1	2	2	11	<b>16</b>	47	–	<b>63</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	(2)	<b>(2)</b>	2	–	–
<b>Service d'appui intégré</b>									
Effectif approuvé 2010/11	–	–	2	1	8	<b>11</b>	52	–	<b>63</b>
Effectif proposé 2011/12	–	–	2	1	8	<b>11</b>	52	–	<b>63</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
<b>Services régionaux des technologies de l'information</b>									
Effectif approuvé 2010/11	–	–	1	–	11	<b>12</b>	11	–	<b>23</b>
Effectif proposé 2011/12	–	–	1	–	11	<b>12</b>	11	–	<b>23</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>									
Effectif approuvé 2010/11	–	1	5	3	32	<b>41</b>	108	–	<b>149</b>
Effectif proposé 2011/12	–	1	5	3	30	<b>39</b>	110	–	<b>149</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	(2)	<b>(2)</b>	<b>2</b>	–	–

### Division de l'appui à la mission

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 2 postes (conversion de 2 postes d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 2 postes (conversion de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

21. Conformément aux dispositions sur l'harmonisation des conditions de service du personnel hors siège contenues dans la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé que le poste d'assistant financier (Service mobile) de la Section des finances soit converti en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, et que le poste d'assistant chargé de la réception et de l'inspection du matériel (Service mobile) de la Section des services généraux soit converti en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

22. Il est également proposé qu'un poste actuel d'agent recruté sur le plan national de la Section du personnel soit réaffecté à la Section des services généraux. Après un examen approfondi de l'organigramme de la FNUOD et conformément aux directives du Département des opérations de maintien de la paix, il a été décidé que le Groupe des voyages passerait de la Section du personnel à la Section des services généraux. À cet égard, toutes les demandes liées à des voyages seront soumises au Groupe des voyages via la Section des services généraux, et les tâches de commis au personnel chargé des activités liées aux voyages seront confiées au commis aux voyages du Groupe des voyages relevant de la Section des services généraux. Le commis aux voyages sera placé sous l'autorité directe du responsable de la Section des services généraux et s'acquittera des fonctions suivantes : préparer les documents et les distribuer aux sections opérationnelles, réserver les chambres d'hôtel pour accueillir les membres du personnel recrutés sur le plan international et autres visiteurs de la FNUOD, exercer les fonctions de chauffeur, notamment en transportant les visiteurs entre la frontière libanaise et l'aéroport, et aider à établir les demandes de remboursement des frais de voyages entrepris à titre officiel ou à des fins de formation.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2009/10) (1)	Montants répartis (2010/11) (2)	Dépenses prévues (2011/12) (3)	Variation	
				Montant (4)=(3)-(2)	Pourcentage (5)=(4)÷(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	21 501,3	23 778,3	23 898,4	120,1	0,5
Police des Nations Unies	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>21 501,3</b>	<b>23 778,3</b>	<b>23 898,4</b>	<b>120,1</b>	<b>0,5</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	7 285,7	7 608,4	8 071,0	462,6	6,1
Personnel recruté sur le plan national	3 391,0	2 824,5	3 567,4	742,9	26,3
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (hors réunions)	40,6	40,0	41,0	1,0	2,5
<b>Total partiel</b>	<b>10 717,3</b>	<b>10 472,9</b>	<b>11 679,4</b>	<b>1 206,5</b>	<b>11,5</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Personnel fourni par les gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	14,5	21,2	20,5	(0,7)	(3,3)
Voyages	346,2	407,4	458,8	51,4	12,6
Installations et infrastructures	5 020,8	6 057,4	6 198,0	140,6	2,3
Transports terrestres	4 177,4	3 681,9	3 798,1	116,2	3,2
Transports aériens	–	–	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Transmissions	1 425,9	1 296,5	1 347,8	51,3	4,0
Informatique	770,7	755,1	841,8	86,7	11,5
Services médicaux	314,0	436,1	460,8	24,7	5,7
Matériel spécial	175,0	204,9	258,6	53,7	26,2
Fournitures, services et matériels divers	566,5	695,2	599,5	(95,7)	(13,8)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>12 811,0</b>	<b>13 555,7</b>	<b>13 983,9</b>	<b>428,2</b>	<b>3,2</b>
<b>Total brut</b>	<b>45 029,6</b>	<b>47 806,9</b>	<b>49 561,7</b>	<b>1 754,8</b>	<b>3,7</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	1 444,4	1 393,0	1 526,7	133,7	9,6
<b>Total net</b>	<b>43 585,2</b>	<b>46 413,9</b>	<b>48 035,0</b>	<b>1 621,1</b>	<b>3,5</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>45 029,6</b>	<b>47 806,9</b>	<b>49 561,7</b>	<b>1 754,8</b>	<b>3,7</b>

## B. Gains d'efficacité

23. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 prennent en compte les mesures d'efficacité ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Essence, pétrole et lubrifiants	63,4	Pleine mise en œuvre du système d'enregistrement des quantités de carburants consommées par les véhicules appartenant aux Nations Unies et aux contingents et par les groupes électrogènes des positions militaires. Ce système permettra de mieux suivre et contrôler l'utilisation des carburants et leur comptabilisation, entraînant une réduction des quantités de carburants consommées (37 926 litres pour les véhicules et 63 328 litres pour les groupes électrogènes).
Groupes électrogènes et carburants pour ceux-ci	122,2	Recours à des ressources plus respectueuses de l'environnement pour alimenter les positions militaires en électricité. Certaines positions seront raccordées au réseau électrique local, ce qui entraînera une diminution de 194 000 litres des besoins d'alimentation en carburants des groupes électrogènes.
Location de photocopieuses	40,0	Plutôt que d'acquérir de nouvelles photocopieuses, elles seront louées.
Pièces de rechange de matériel informatique et fournitures	34,7	Mise en place d'une structure régionale pour les technologies de l'information et de la communication. Un centre de matériel commun aux quatre missions de la région permettra de réduire le nombre de pièces de rechange différentes à garder en magasin, faisant ainsi passer de 7,5 % à 5 % la part des ressources affectées aux pièces de rechange dans la gestion des stocks de matériel informatique.
Pièces de rechange pour le matériel de transmission	125,6	Mise en place d'une structure régionale pour les technologies de l'information et de la communication. Un centre de matériel commun aux quatre missions de la région permettra de réduire le nombre de pièces de rechange différentes à garder en magasin, faisant ainsi passer de 7,5 % à 5 % la part des ressources affectées aux pièces de rechange dans la gestion des stocks de matériel informatique.
<b>Total</b>	<b>385,9</b>	

### C. Taux de vacance de postes

24. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2009/10</i>	<i>Taux budgétisé 2010/11</i>	<i>Taux projeté 2011/12</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Contingents	0,3	–	–
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	17,0	11,0	12,0
Personnel recruté sur le plan national	4,6	4,0	7,0

### D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

25. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 ont été calculées sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (location avec service) et au soutien logistique autonome. Elles se chiffrent à 838 600 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
<b>Matériel majeur</b>	
Contingents	364,3
<b>Total partiel</b>	<b>364,3</b>
<b>Soutien logistique autonome</b>	
Installations et infrastructure	266,6
Service médicaux	203,3
Matériel spécial	4,4
<b>Total partiel</b>	<b>474,3</b>
<b>Total</b>	<b>838,6</b>

<i>Facteurs approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la mission</b>			
Contraintes du milieu	–	1 <sup>er</sup> juillet 1996	–
Usage opérationnel intensif	–	1 <sup>er</sup> juillet 1996	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	–	1 <sup>er</sup> juillet 1996	–

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
<b>B. Facteurs applicables au pays d'origine</b>	
Différentiel de transport	0,25-3,5

## E. Formation

26. Le montant estimatif des ressources nécessaires à la formation pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Consultants	
Consultants (formateurs)	20,5
Voyages	
Voyages, formation	251,5
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires, fournitures et services de formation	49,8
<b>Total</b>	<b>321,8</b>

27. Le nombre de participants aux activités de formation prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, par rapport aux périodes précédentes, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Personnel militaire et de police</i>		
	<i>Nombre effectif</i> <i>2009/10</i>	<i>Nombre prévu</i> <i>2010/11</i>	<i>Nombre proposé</i> <i>2011/12</i>	<i>Nombre effectif</i> <i>2009/10</i>	<i>Nombre prévu</i> <i>2010/11</i>	<i>Nombre proposé</i> <i>2011/12</i>	<i>Nombre effectif</i> <i>2009/10</i>	<i>Nombre prévu</i> <i>2010/11</i>	<i>Nombre proposé</i> <i>2011/12</i>
Formation interne	72	16	104	183	65	141	130	30	128
Formation externe <sup>a</sup>	39	70	46	21	19	37	2	4	5
<b>Total</b>	<b>111</b>	<b>86</b>	<b>150</b>	<b>204</b>	<b>84</b>	<b>178</b>	<b>132</b>	<b>34</b>	<b>133</b>

<sup>a</sup> Comprend le personnel de la Base de soutien logistique des Nations Unies et le personnel hors de la zone de mission.

28. Le programme de formation destiné à la FNUOD pour l'exercice 2011/12 vise, à travers 116 stages destinés à 461 participants, à améliorer les compétences du personnel de la mission en matière d'encadrement, de gestion et d'organisation, ainsi que ses compétences spécialisées et techniques. Il portera essentiellement sur les domaines suivants : systèmes informatiques, transmissions, droit, gestion du personnel, finances, approvisionnement, transport, génie, gestion, formation des cadres des missions à l'administration, recrutement et affectation du personnel, environnement, gestion intégrée des ressources, sécurité, sensibilisation au VIH/sida et bonnes pratiques.

## F. Services de détection des mines et de déminage

29. Les montants prévus au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	28,8
Fournitures, services et matériels divers	
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	3,5
<b>Total</b>	<b>32,3</b>

30. Ces montants estimatifs s'expliquent par l'acquisition et le remplacement du matériel de détection des mines et de déminage ainsi que de fournitures pour le déminage.

## III. Analyse des variations<sup>1</sup>

31. La terminologie employée pour analyser les variations entre les ressources dans cette section est définie à l'annexe I.B du présent rapport et demeure inchangée par rapport aux précédents rapports.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	120,1	0,5 %

### • Facteurs externes : évolution des prix sur le marché

32. La hausse des besoins est principalement due à l'augmentation du nombre de jours de fourniture (366 au lieu de 365) et à la hausse des coûts du matériel appartenant aux contingents sur la base des mémorandums d'accords signés.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	462,6	6,1 %

### • Paramètres budgétaires : révision des barèmes des traitements internationaux

33. L'augmentation s'explique principalement par la révision des dépenses communes de personnel estimées à 78,6 % des traitements nets sur la base des

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins +/- 5 % ou 100 000 dollars.

dépenses effectives pour 2009/10. Un abattement de 12 % pour délais de recrutement a été appliqué aux montants estimatifs.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	742,9	26,3 %

• **Facteurs externes : application du taux de change opérationnel de l'ONU**

34. La variation s'explique principalement par l'application aux coûts estimatifs du taux de change opérationnel de l'ONU, soit 46,26 livres syriennes pour 1 dollar des États-Unis au 1<sup>er</sup> février 2011, comparé au taux de change de la Banque mondiale pour la période 2010/11 (57,80 livres pour 1 dollar).

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	51,4	12,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

35. L'augmentation s'explique par les déplacements supplémentaires qu'ont dû effectuer les fonctionnaires chargés des achats, les fonctionnaires chargés des approvisionnements et le personnel d'appui au Chef de mission pour des ateliers et conférences.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	140,6	2,3 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

36. La variation s'explique principalement par un surcroît de dépenses occasionné par le remplacement de pompes à carburants vétustes après l'installation du système d'enregistrement des quantités de carburant consommées.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	116,2	3,2 %

• **Facteurs externes : évolution des cours sur le marché**

37. La variation s'explique principalement par l'augmentation du prix unitaire du litre de carburant, qui est passé de 0,50 dollar en 2010/11 à 0,63 dollar en 2011/12.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	86,7	11,5 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

38. La variation s'explique principalement par la pose de nouveaux câbles en fibre optique dans tous les bureaux du camp Ziouani et par le remplacement du matériel informatique devenu obsolète.

	<i>Variation</i>	
<b>Soins médicaux</b>	24,7	5,7 %

• **Paramètres budgétaires : changement des taux d'autonomie**

39. La variation s'explique principalement par la hausse des demandes de soutien logistique autonome adressées aux pays fournisseurs d'effectifs militaires à la suite du regroupement des deux cliniques de niveau I au camp Ziouani, et du remplacement de matériel médical obsolète.

	<i>Variation</i>	
<b>Matériel spécial</b>	53,7	26,2 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

40. L'augmentation s'explique principalement par le remplacement des jumelles optiques, appareils de vision nocturne et matériel de déminage obsolètes.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériels divers</b>	(95,7)	(13,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

41. La variation s'explique principalement par la baisse des demandes de remplacement des matériels audio et vidéo et du matériel de culture physique.

#### IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

42. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force se présentent comme suit :

a) **Ouverture, aux fins du fonctionnement de la Force pour la période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, d'un crédit d'un montant de 49 561 700 dollars;**

b) **Mise en recouvrement, à raison de 4 130 142 dollars par mois, du montant indiqué à l'alinéa a) ci-dessus, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force.**

**V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/269 et 64/281 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU**

**A. Assemblée générale**

(Résolution 64/269)

*Demande/recommandation*

*Mesures prises*

**Section I : présentation du budget et gestion financière**

Réaffirme que les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 10).

La FNUOD s'est systématiquement employée à améliorer ses services. Dans le budget proposé pour 2011/12, elle a prévu des économies de l'ordre de 225 600 dollars grâce à des gains d'efficacité (voir par. 23 du présent rapport).

Souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne encore des mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions (par. 11).

La FNUOD a continué d'apporter des améliorations à la présentation de ses budgets et d'y donner des prévisions exactes. En 2008/09, son taux d'utilisation des fonds était de 99,97 % et en 2009/10 il a atteint les 100 %.

Prend note avec préoccupation de l'importance du montant des engagements d'exercices antérieurs annulés dans certaines missions et demande à nouveau au Secrétaire général d'exercer un contrôle plus efficace sur les engagements (par. 15).

Au cours de l'exercice 2009/10, la FNUOD a procédé à un contrôle rigoureux et continu de tous ses engagements en cours et n'a reporté sur la période suivante que les engagements valides.

(Résolution 64/281)

*Demande/recommandation*

*Mesures prises*

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les projets de budget des opérations de maintien de la paix soient établis sur la base des textes adoptés par les organes délibérants (par. 9).

La FNUOD garantit et réaffirme que son budget proposé pour 2011/12 a été établi dans le cadre de son mandat tel qu'il a été approuvé.

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/64/660)

*Demande/recommandation*

Dans l'ensemble, le Comité consultatif a constaté que la présentation des projets de budget fournissait essentiellement des informations sur les objets de dépense au lieu de donner une description claire des activités envisagées et des crédits nécessaires à leur réalisation. Pour ce qui est de l'appui à la mission, des informations précises devraient être fournies sur les projets d'ingénierie et d'infrastructure qui se déroulent sur plusieurs années et la mesure dans laquelle les ressources demandées correspondent au programme de travail pour ces projets (par. 17).

Le Comité consultatif estime toujours que le cadre de l'efficacité pourrait être élargi pour inclure d'autres composantes. Il constate en outre que la définition du gain d'efficacité demeure imprécise. À cet égard, il rappelle qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies, qui consistent essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, et la sous-utilisation des ressources, qui traduit peut-être des retards d'exécution ou la non-exécution des activités d'ensemble programmées (voir A/63/746, par. 16). Le Comité prend acte de la définition du concept de gains d'efficacité présentée par le Secrétaire général (voir A/64/643, par. 60). Pour le Comité, les gains d'efficacité équivalent globalement à l'obtention d'un même résultat avec moins de ressources (par. 20).

Le Comité consultatif souligne une fois de plus qu'en règle générale le financement de postes au moyen de crédits réservés au personnel temporaire (autre que pour les réunions) n'est permis qu'en cas d'augmentation exceptionnelle ou importante du volume de travail et pour remplacer les agents en congé de maternité ou de maladie, ou encore pour des projets à durée limitée (voir A/63/841, par. 56). Bien que des exceptions soient parfois décidées par l'Assemblée générale ou recommandées par le Comité, ce financement ne devrait pas être demandé pour des activités à caractère permanent ou à long terme. En outre, de telles demandes ne devraient pas être présentées à répétition pour la même fonction, et le fait qu'un tel mode de financement soit recommandé pour un exercice budgétaire donné ne doit pas être interprété

*Mesures prises*

Les budgets de la FNUOD sont déterminés selon les activités que prévoit le service des opérations en fournissant les crédits nécessaires par le biais de sa composante appui. La FNUOD fournit des informations claires lorsque ces impératifs constituent un programme de travail pluriannuel.

La FNUOD a présenté dans sa composante appui des gains d'efficacité et des économies en réduisant ses besoins sans compromettre ou diminuer ses produits.

La FNUOD ne présente qu'un nombre très limité de demandes d'assistance temporaire générale. Ces fonds ne servent qu'à apporter un renfort ou/et une assistance en cas d'absence de fonctionnaires en congé sans solde ou en congé de maternité et de maladie.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

comme signifiant qu'un poste de temporaire sera converti en poste permanent pour l'exercice suivant. Le Comité s'inquiète de constater que ce mode de financement est de plus en plus souvent utilisé à mauvais escient et que, de ce fait, la budgétisation des effectifs perd en transparence. Il recommande que les futures demandes soient assorties d'une justification du maintien de personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour une fonction donnée et d'une indication de la durée du maintien de cette fonction sur ce mode de financement. Enfin, dans les missions en cours de retrait, la transformation de postes ne devrait être recommandée que dans des circonstances exceptionnelles (par. 48).

Le Comité consultatif trouve intéressante la proposition visant à renforcer et à officialiser la coordination régionale des services de l'information et des communications à la FINUL, à la FNUOD, à l'UNFICYP et à l'ONUST et prie le Secrétaire général de lui rendre compte de l'état d'avancement de ce projet dans son prochain rapport d'ensemble (par. 66).

Les services régionaux de l'information et des communications en place au Moyen-Orient et associant l'ONUST, la FINUL, l'UNFICYP et la FNUOD présenteront un rapport sur la gouvernance et un rapport intérimaire sur la formulation et la mise en œuvre du concept régional, et notamment sur les services qu'il a apportés à la région.

(A/64/660/Add.4)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif réaffirme qu'il importe de mettre rapidement en œuvre les recommandations pertinentes des organes de contrôle (par. 3).

Le Comité consultatif note que la mission prévoit également de continuer de rechercher la mise à disposition d'effectifs supplémentaires pour les tâches opérationnelles en rationalisant la structure d'appui et d'examiner les possibilités de consolidation, de colocalisation et de coordination des activités entraînant des économies. Le Comité salue cette initiative et recommande de faire figurer des informations à ce sujet dans le projet de budget pour l'exercice 2011/12 (par. 21).

La FNUOD assure le Comité qu'elle apporte des réponses en temps voulu et qu'elle prend les mesures requises pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

La FNUOD s'adapte aux différentes situations sur le terrain pour pouvoir s'acquitter efficacement de son mandat. Elle réexamine ses besoins et prend les mesures qui s'imposent pour les rationaliser en appliquant une logique de consolidation, de colocalisation et de coordination de ses activités de soutien.

## C. Comité des commissaires aux comptes

[A/64/5 (Vol. II)]

<i>Demande/recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Le Comité des commissaires aux comptes réaffirme sa recommandation antérieure selon laquelle il faudrait que l'Administration veille à faire respecter les directives du Manuel des achats concernant la gestion du portefeuille des fournisseurs au Siège et dans toutes les missions (par. 124).	La FNUOD applique le Manuel des achats et veille à ce que ses rapports de gestion du portefeuille des fournisseurs soient établis et présentés au Siège en temps voulu.
Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que toutes les missions établissent des rapports sur la qualité des prestations des fournisseurs et les soumettent à la Division des achats (par. 127).	La FNUOD a mis en place des instruments de contrôle qui permettent de s'assurer que les contrats ne sont renouvelés qu'une fois que les unités à comptabilité autonome ont établi leur rapport sur la qualité des prestations des fournisseurs.
Le Comité recommande que la FNUOD accélère l'installation du système CarLog et tire pleinement parti des informations qu'il permet d'obtenir (par. 231).	La FNUOD a fait en sorte que tous les véhicules, notamment les véhicules blindés, soient équipés du système CarLog, qui fournit des informations pertinentes sur l'activité des véhicules. Seule une petite partie du matériel de manutention (par exemple, les chariots de levage) n'est pas conçue pour être équipée de ce système.
Le Comité recommande de nouveau à l'Administration de veiller à ce que toutes les missions renforcent leur suivi de la consommation de carburants (par. 249).	La Section des approvisionnements s'étant en 2009/10 séparée de la Section des services généraux, la FNUOD a pu, en recourant à une nouvelle génération de systèmes d'alimentation en carburant et grâce à des efforts de suivi rigoureux, économiser 6 % de sa consommation de carburants, ainsi qu'il ressort du tableau de budgétisation axée sur les résultats.
Le Comité recommande que l'Administration donne suite rapidement à toutes les demandes de classement ou de reclassement de poste présentées par les diverses missions (par. 332).	La FNUOD a donné suite à toutes les demandes de classement en suspens.
Le Comité recommande que la FNUOD élabore des plans de formation adaptés à la réalité et en suive de près l'exécution (par. 347).	La FNUOD élabore ses plans en fonction des directives reçues des services relatifs aux technologies de l'information et des communications du Siège. À la FNUOD, la formation est gérée par des bases de données électroniques et elle est planifiée et mise en œuvre efficacement.

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie relative aux changements proposés dans les ressources humaines

La terminologie suivante est employée s'agissant des changements proposés dans les ressources humaines (voir sect. I) :

- **Création de poste** : On propose la création d'un nouveau poste lorsque des crédits supplémentaires sont nécessaires et lorsqu'il n'est pas possible de réaffecter des ressources d'autres bureaux ou de mener à bien des activités précises dans le cadre des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste** : Il est proposé d'utiliser un poste approuvé qui était destiné à l'exercice d'une certaine fonction pour assurer d'autres activités prioritaires qui sont sans rapport avec la fonction d'origine. Une réaffectation de poste peut entraîner un changement de lieu ou de bureau mais n'entraîne nullement un changement de catégorie ou de classe;
- **Redéploiement d'un poste** : Il est proposé de redéployer un poste approuvé pour remplir des fonctions analogues ou apparentées dans un autre bureau;
- **Reclassement d'un poste** : Il est proposé de reclasser (ou de déclasser) un poste approuvé lorsque les fonctions ont considérablement changé;
- **Suppression d'un poste** : Il est proposé de supprimer un poste s'il n'est plus nécessaire à l'exercice des activités pour lesquelles il avait été approuvé ou à l'exécution d'autres activités prioritaires de la même mission;
- **Conversion d'un poste** : Trois options possibles se présentent comme suit :
  - Conversion en postes de postes de temporaire : il est proposé de convertir en postes des postes financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) s'il s'agit d'exécuter des fonctions de caractère continu;
  - Conversion de postes de vacataire ou de prestataire titulaire de contrat de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : au vu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, il est proposé de convertir en postes d'agent recruté sur le plan national des postes de vacataire ou de prestataire titulaire de contrat de louage de services;
  - Conversion de postes d'agent recruté sur le plan international : il est proposé de convertir en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international.

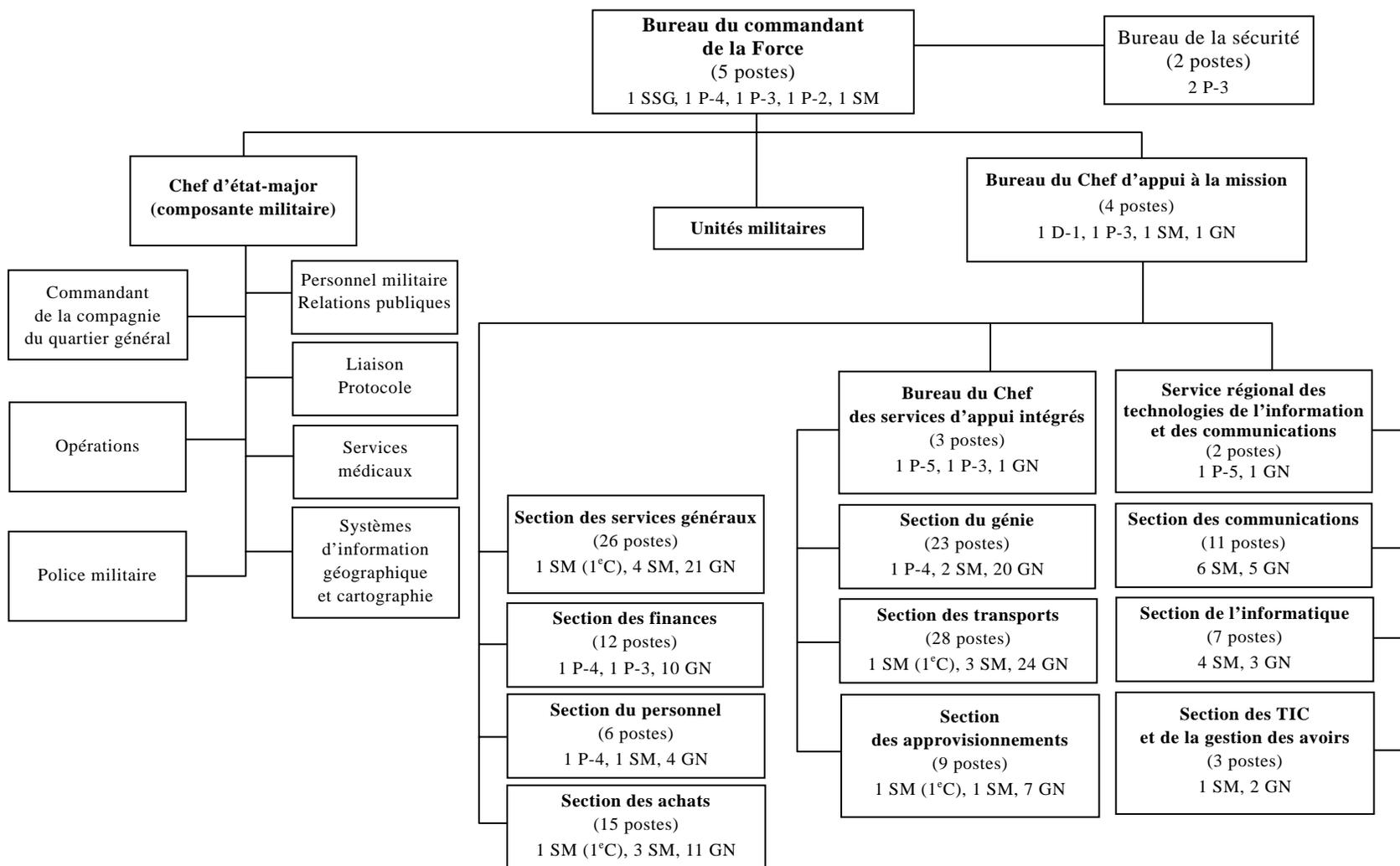
## B. Termes liés à l'analyse des variations

On trouvera dans la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication des facteurs auxquels la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre catégories ci-après :

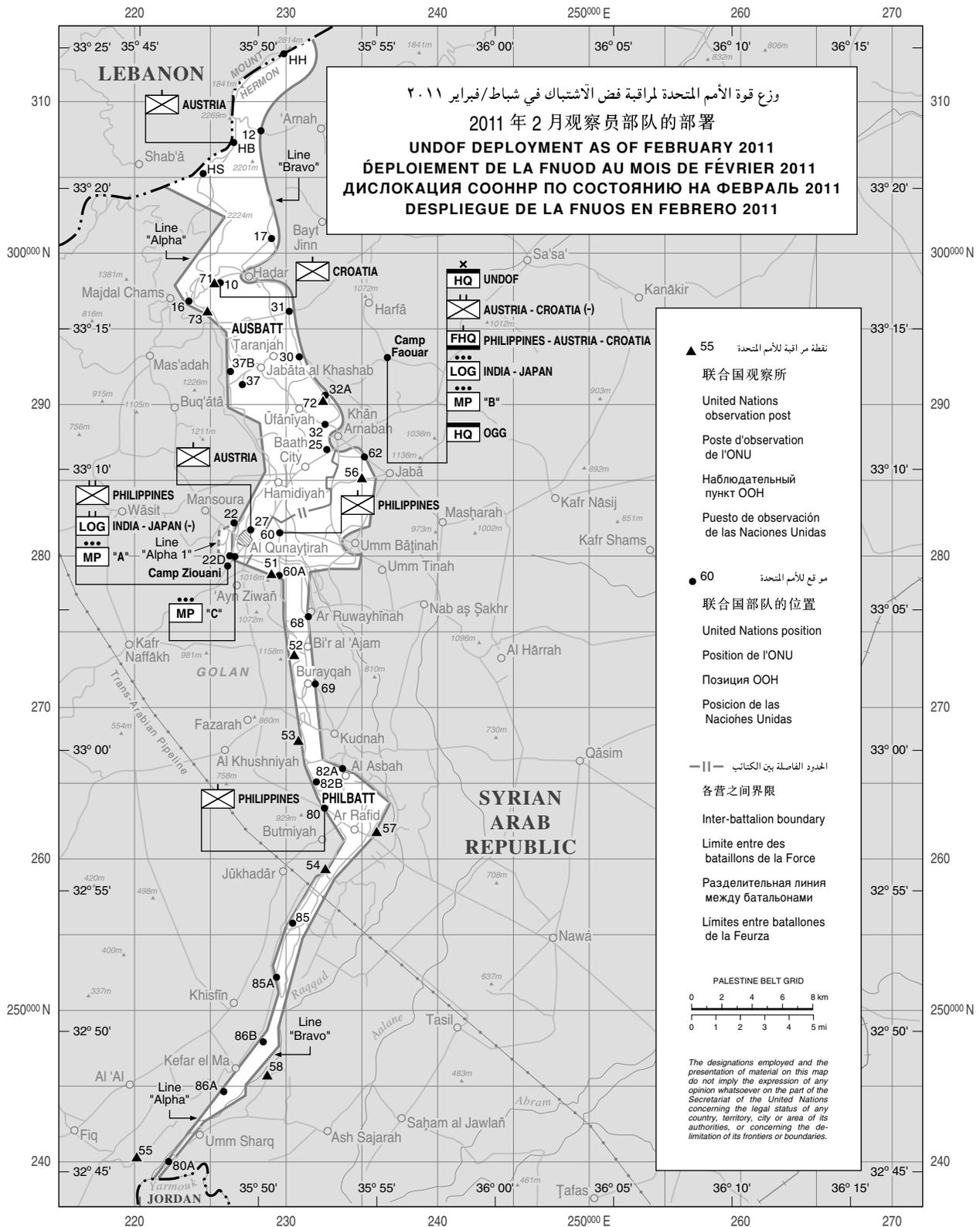
- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats escomptés avec plus d'efficacité (révision des priorités ou ajouts de produits) ou avec plus d'efficience (réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

## Annexe II

### Organigramme



*Abréviations* : SSG = Sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; 1°C = 1<sup>re</sup> classe; TIC = Technologies de l'information et des communications.



Map No. 2916 Rev. 74 UNITED NATIONS  
 February 2011

Department of Field Support  
 Cartographic Section